



Lycée international
Avenue des Sports
01210 Ferney-Voltaire
Tel : 04 50 40 00 00

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICE

VOYAGE SCOLAIRE A FLORENCE

Date et heure limites de réception des offres

Vendredi 1^{er} septembre 2023 à 12h00

DOSSIER SIMPLIFIE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES VALANT ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Les prescriptions du CCAG-FCS s'appliquent au présent marché(sauf dérogation éventuelle)Le titulaire déclare
parfaitement connaître ce document bien qu'il ne soit pas matériellement joint au dossier

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 – VARIANTES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
4.1 – PIECES DE LA CANDIDATURE	5
4.2 – PIECES DE L'OFFRE	5
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	6
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	6
6.1 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	6
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8
7.1 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	6
7.2 – VOIES ET DELAIS DE RECOURS	8

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **la prestation** de service pour le transport, l'hébergement et les visites des élèves et des accompagnateurs dans le cadre d'un voyage scolaire à Florence du 8 au 12 avril 2024

Volume estimé et indicatif : 55 élèves (filles/garçons) et 4 accompagnatrices(eurs)

Classes de la 4ème à la terminale

Le titulaire répond à l'égard de l'établissement de tout manquement aux obligations qui lui incombent en application des règles du droit français. Il est le garant de l'organisation du voyage et du séjour et responsable de sa bonne exécution, à l'exception des cas de force majeure.

Lieu(x) d'exécution :

1.2 - Etendue de la consultation

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application du Code des marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

Lot unique : il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.4 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>
6350000-4 Service d'agences de voyages, de voyagistes et d'assistance aux touristes

1.5 contenu de la prestation attendue

- Objectifs pédagogiques recherchés :

Dans le cadre des enseignements italiens de la Section Italienne du Collège et du Lycée (4ème, 3ème, 2nd, 1ère, Tle) :

- Favoriser la connaissance de la culture et de l'histoire italienne
- Favoriser l'immersion culturelle (histoire, culture, art, paysage, gastronomie...)

Renforcer le partage entre les élèves de la section italienne de différents niveaux

- découvrir la ville de Florence, la culture, l'architecture et l'histoire.

- Programme et modalités :

Transport: bus (départ Ferney-voltaire) +hébergement hotel 2* 4 nuits

+ demi-pension et Repas de midi (froid ou chaud)

Visite de la ville de Florence

JOUR 1 : DEPART de Ferney –Voltaire en bus

JOUR 2 :

MATIN : Visite de la ville :Cathédrale , palais de la Seigneurie, palais Pitti, jardin de Boboli.

APRÈS-MIDI : Visite du Musée des offices(guidée) et des fresques de Masaccio (église del Carmine)

JOUR 3

MATIN : Visite à Fiesole et du site archéologique romaine- etrusque

APRÈS-MIDI : Florence et la poésie du '900. Visite au Cabinet Vieusseux et au Café Giubbe Rosse, lieu

culturel et de rencontre de Montale, Soffici, Papini,Ungaretti, Saba.

JOUR 4 :

MATIN Visite aux Musée de l'Académie(guidée) et du Palazzo Strozzi

APRÈS-MIDI : promenade

libre

JOUR 5 : RENTREE en Bus de florence à destination de Ferney-voltaire

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Le présent accord est conclu pour la durée d'exécution de la prestation. Le marché est conclu à compter de sa notification (date prévisionnelle de notification octobre 2023).

2.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée. Toutefois, chaque candidat pourra librement proposer des options complémentaires à l'offre de base.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

La facturation aura lieu le cas échéant avec des acomptes et un règlement du solde avant le commencement de la prestation ; les factures devront être détaillées les acomptes déjà reçues et le reste à percevoir.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront réglées par mandat administratif dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient le règlement de la consultation (R.C.) à parapher, dater et signer.

Le dossier de consultation des entreprises est disponible sur : <http://web.aji-france.com/>

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

4.1 - Pièces de la candidature :

Documents à produire :

- Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants DC1
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement DC2
- L'attestation sociale et fiscale en cours

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai. L'établissement se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

4.2 - Pièces de l'offre :

- Le règlement de la consultation (R.C.) dûment paraphé, daté et signé valant acte d'engagement.
- L'offre de prix (décomposition du prix global et forfaitaire : dpgf). Le prix de l'offre indiqué est un prix unique global TTC par participant (élève mineur ou majeur et adulte accompagnateur). Aucune gratuité ne peut apparaître dans la proposition. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférents aux prestations. Le candidat veillera bien à préciser la liste des visites dont il a la charge de réservation. Le contenu et les modalités des assurances annulation collective et individuelle proposées seront précisées ainsi que leur prix de manière identifiée et distincte. L'effectif des participants pourra être modifié dans la limite de 10% de l'effectif par l'établissement après le lancement de l'offre. Cela concerne indifféremment les élèves ou les accompagnateurs. Néanmoins, la précision des modalités de révision de prix en ce cas sera fournie par la société ou l'organisme.
- Annexes 1 : Caractéristiques de l'offre (descriptif détaillé de l'organisation du séjour et de ces modalités pratiques comme en outre le transport (type de bus, trajet, nombre de chauffeurs, horaires, schéma de conduite, temps de conduite et de repos, attestation de conformité et de sécurité du véhicule...), l'hébergement (implantation structure, confort...), les repas (chauds, froids, pique-nique, panier repas, sur place ou autre), les visites (muséales, autres activités, encadrement et prestation de guide...).
- Annexe 2 : attestation d'assurance et de responsabilité civile

- Annexe 3 : certificat d'immatriculation à Atout France

Le dossier sera transmis électroniquement et devra contenir les pièces requises de la candidature et de l'offre.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les offres pourront être soumises, si la direction de l'établissement le juge opportun, à l'étude d'une commission interne qui sera chargée de proposer au chef d'établissement l'offre économique la plus avantageuse, celle la plus adaptée aux divers besoins du l'établissement.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1- PRIX	50
2- QUALITE DE LA PRESTATION/PRODUIT	40
3-QUALITE DES SERVICES ASSOCIES	10

L'établissement se réserve la faculté, si sa direction le juge opportun, d'entamer une négociation avec un ou avec plusieurs fournisseurs ayant présentés une offre. La signature du contrat s'effectuera après présentation de l'offre aux membres du conseil d'administration et validation par le rectorat.

Dans le cas d'un nombre d'inscriptions insuffisant, l'établissement se réserve la possibilité de ne pas organiser le voyage et par conséquent de ne pas signer le contrat.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission électronique

Comme la réglementation sur la dématérialisation nous y invite et par soucis de simplicité, le lycée utiliser la plate-forme de réponse aux consultations dématérialisées du pouvoir adjudicateur qui est accessible à partir de l'adresse : aji-France.com

Alternativement, les offres pourront être également adressées à l'établissement sur la messagerie suivante : Mail : intendant.0010072y@ac-lyon.fr (mail avec demande d'accusé réception)

Les candidats disposeront sur leur espace privatif de la traçabilité de leurs opérations.

- **Contenu des réponses par voie électronique**

Les candidatures et les offres remises par voie électronique doivent contenir la totalité des pièces exigées à ce titre du candidat dans le cadre de la présente consultation.

- **Signature électronique des candidatures et des offres**

Les candidatures et les actes d'engagement, transmis par voie électronique sont signés par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique, qui garantit notamment l'identification du candidat.

- **Documents électroniques dans lesquels un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur**

Les candidatures et les offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas l'objet, de sa part, d'une tentative de réparation.

Le document électronique est réputé n'avoir jamais été reçu. Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les candidatures et les offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur, donnent lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde.

- **Formats de document recommandés par le pouvoir adjudicateur**

Il est recommandé aux candidats de recourir aux extensions de fichiers suivantes pour l'envoi des pièces de candidature et d'offre de la présente consultation : .doc, .rtf, .zip, .htm, .xls, .pdf, .jpeg, .gif.

Le présent paragraphe vaut aussi pour les copies de sauvegarde remises sur support physique électronique.

- **Au-delà de la réception des candidatures et des offres**

L'attribution du marché à un candidat ayant présenté une offre par voie électronique conduira à la dématérialisation de l'acte d'engagement(document de consultation), ainsi que de l'ensemble des pièces du marché, en préalable à leur signature manuscrite, à l'exclusion de toute autre modalité et sans que l'attributaire concerné puisse s'y opposer.

7.1 - Demande de renseignements

A titre exceptionnel, pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Compte tenu de la fermeture de l'établissement le 13 juillet 2023(midi) et de sa réouverture le 28 aout 2023, les candidats sont invités à privilégier la période allant jusqu'au 13 juillet 2023 pour les interactions avec l'établissement.

Renseignement(s) administratif(s) et techniques :

Lycée international

Av. des Sports

01210 FERNEY-VOLTAIRE

Tel : 04 50 40 00 00

Mail : intendant.0010072y@ac-lyon.fr

La communication se fera de manière générale dans l'espace dédié du site aji-France.com
Les candidats sont invités à privilégier la communication par mail ou par ce biais.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Documents complémentaires

Aucun document complémentaire n'est demandé.

7.2 Voies et délais de recours lors de la passation du marché

L'instance chargée des procédures de recours dans le cadre du présent marché est le Tribunal administratif de Lyon.

Le délai de recours dont dispose le candidat non retenu au présent marché est de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet de son offre pour contester celle-ci devant le TA de Lyon.

En outre, le candidat peut, jusqu'à la signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur, introduire un référé précontractuel sur le fondement de l'article L-551-1 du code de la justice administrative, devant le TA de Lyon.

Enfin, les concurrents évincés disposent également d'un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité informant de la conclusion du marché, pour contester la validité de celui-ci, devant le TA de Lyon.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours directement en contactant le TA de Lyon ou la direction de la commande publique.

7.3 Contestation annulation du marché par les parties prenantes lors de son exécution :

Les parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend ou litige susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'exécution du présent marché. A défaut de conciliation, les litiges éventuels sont réglés par les lois et règlement du droit français. L'établissement et le titulaire déclarent s'en remettre au tribunal administratif de Lyon pour le règlement des litiges éventuels afférents au présent marché.

Article 8 : engagement du titulaire

8.1 engagement :

Je, soussigné (Nom, Prénom et Qualité du signataire) :

agissant au nom et pour le compte de la société :

adresse professionnelle, téléphone, fax et adresse mél

Société inscrite au Registre du Commerce sous les références (N° d'inscription et ville)

N° de SIRET de l'entreprise

Code APE de l'entreprise

Après avoir pris connaissance du Règlement de la Consultation relatif à ce marché, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents contractuels, envers l'établissement, représenté par Monsieur _____, Proviseur, à exécuter les prestations désignées aux conditions stipulées par le présent marché et au prix ci-dessous.

8.2 – prix

Le marché est conclu à prix forfaitaire résultant de la décomposition du prix global et forfaitaire soit la somme de _____ € (_____ Euros) joint à la fin du règlement de consultation. Le montant du marché porté dans cet article 8.2 fera foi en cas de contradiction avec l'annexe de décomposition du prix global et forfaitaire.

8.3 : Paiement

Le mode de règlement est le virement bancaire (mandatement administratif). Le paiement sera effectué dans un délai de 30 jours avec, pour point de départ, la date de réception de la facture comportant toutes les mentions légales. La demande de paiement ne pourra être effective que si la prestation demandée est assurée dans sa totalité (respect du présent document de consultation valant engagement et des documents annexes).

La ou les factures devront être adressées à l'établissement et déposées via l'application chorus pro. Le défaut de paiement dans le délai indiqué ci-dessus entraîne, de plein droit, le versement d'intérêts moratoires au taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

Le compte bancaire ou postal du titulaire du marché est le suivant (joindre et coller un RIB ou RIP au format SEPA dans le cadre ci-dessous) :

Fait à _____ le _____
Le Représentant de la société bénéficiaire du marché
(Cachet + signature, précédée de la mention « lu et approuvé »)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Arrêtée (en toutes lettres) à la somme totale de :

Fait à Ferney , le :

Le Proviseur,

